

Monuments infos

Mars 2024

Numéro 97

CMN 2030



**Syndicat National des Monuments
Historiques CGT**

61, rue de Richelieu (3ème étage) 75002 Paris
tél : 01.40.15.51.70

mail : snmh.cgt@gmail.com / site internet : www.cgt-culture.fr
Twitter : @snmh_cgt / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>

SOMMAIRE... SOMMAIRE... SOMMAIRE

L'actualité en ce mois de mars est particulièrement chaude et ça commence en :

Page 3 : l'édito nous fait un point sur l'actu féministe - pour le 8 mars, journée internationale des droits des femmes- et sur les nouvelles coupes budgétaires du gouvernement ;

Pages 4 à 9 : un dossier sur le projet stratégique du CMN 2030. Ça tombe bien, on a plein d'idées !

Pages 10 et 11 : les Jeux Olympiques, ça va être sportif pour travailler et vivre dans le périmètre olympique ;

Pages 12 : l'ouverture des tours Notre Dame fin 2024 voit la fermeture définitive de la billetterie et on n'est pas contents ;

Page 13 : on revient sur un triste événement archéologique à Notre-Dame de Paris, car le gouvernement ne casse pas que des emplois mais aussi le patrimoine ;

Pages 14 et 15 : on vous fait un bilan santé 2023, alors dites "33" ;

Page 15 : et si la nouvelle ministre s'occupait un peu d'égalité professionnelle ? ;

Pages 16 et 17 : nous ne pouvons manquer pour l'histoire sociale la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian ;

Pages 18 et 19 : petits points sur des luttes en cours au Panthéon et au Mont Saint-Michel ;

Pages 19 : quelques brèves de monuments ;

Page 20 : le rituel éphéméride et surtout n'hésitez à nous renvoyer un bulletin d'adhésion. L'union fait la force !



Qui sommes nous ?

Nous sommes des agents du CMN, des monuments ou du siège, contractuels ou titulaires, des Régions ou de Paris, syndiqués à la CGT et organisés au travers de nos sections locales en Syndicat National des Monuments Historiques CGT (SNMH-CGT) depuis 1996. 1er Syndicat au CMN, élu du personnel de l'établissement nous vous informons et rendons compte de nos mandats d'élus, portons votre parole et vos revendications, défendons vos droits et en gagnons d'autres face à l'administration du CMN ou du Ministère de la Culture (lutte pour l'emploi, contre la précarité, pour l'augmentation des salaires, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la défense de nos missions, pour la défense du Service Public Culturel...) avec l'aide de la CGT du Ministère de la Culture, la CGT-Culture, dont nous sommes une composante. Combatifs, dynamiques, constructifs, présents, solidaires, nous sommes à vos côtés pour toutes vos luttes comme nous sommes à vos côtés au quotidien au travail.

E d i t o

Le futur sera féministe !

Pour ce Monuments-Infos de mars, il est une date importante que nous ne saurions oublier, celle de la journée du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Comment ne pas penser à l'inscription dans la Constitution du droit à l'interruption volontaire de grossesse sur le point d'aboutir ? A l'heure où le droit des femmes de disposer de leur corps est remis en cause un peu partout dans le monde, qu'une chaîne de télévision française incrimine les femmes ayant avorté à travers de la désinformation, on ne peut que se féliciter que la France inscrive dans sa Constitution cette liberté pour les femmes. Pour autant, nous ne saurions faire l'impasse sur les déserts médicaux, la raréfaction des plannings familiaux qui, de facto, affaiblissent les droits des femmes.

Comment ne pas penser non plus au discours de Judith Godrèche à la cérémonie des César concernant l'emprise qu'elle a subie par deux hommes dans sa plus tendre jeunesse ? Un Me Too dans le cinéma éclot alors même que le président de la République Macron avait pris fait et cause pour Gérard Depardieu il y a quelques mois soulevant ainsi un tollé. Un Me Too garçons prend naissance aussi pour dénoncer les violences sexuelles. La honte doit changer de camp. La peur doit changer de camp. Nous devons entendre la parole des victimes que ce soient celles des femmes, des hommes ou des enfants.

Que ce soit lors de la Cérémonie des César ou le 8 mars, la CGT a été dans la rue pour soutenir ces légitimes combats.

Moins réjouissant est la nouvelle coupe budgétaire de 10 milliards que prévoit le gouvernement. A l'heure où les Français et Françaises s'appauvrissent, n'arrivent plus à manger à leur faim, que les agriculteurs manifestent pour pouvoir vivre de leur travail, que les déserts médicaux s'accroissent, que les services publics manquent d'agents et de moins en moins présents sur tout le territoire comme cela devrait être le cas pour l'Hôpital et l'Ecole publique, le gouvernement fait le choix, délibéré et cynique de s'en prendre aux plus faibles.

Au même moment, les plus grandes fortunes font exploser leurs dividendes. Le patron de Carrefour, qui s'apprête à licencier des milliers de salarié.es, s'est augmenté de 26% depuis 2018. Le montant de rémunération qui lui a été attribué en 2022 était de 9 241 946 euros supprimant dans le même temps 10 000 emplois, 20 000 ont été contraints de quitter leur poste pour passer en location gérance. Qu'est-ce qui peut justifier cela ? Le gouvernement nous demande de sacrifier nos biens communs (services publics et droits sociaux) pour 10 milliards quand dans le même temps les grandes entreprises font 120 milliards de bénéfices... grâce au travail des salarié.es ! Qu'est-ce qui peut justifier cela ? Si ce n'est de faire une politique pour les grandes fortunes...dont fait partie la grande majorité du gouvernement ?

Les riches font sécession. Alors allons chercher l'argent là où il est à l'instar de l'association Attac qui a déployé une grande banderole sur le futur hôtel de luxe Louis Vuitton sur les Champs-Élysées « Tax the rich » le 24 février.

Alors mobilisons-nous :
Le 8 mars : grève féministe et le 19 mars grève contre les coupes budgétaires !

Stratégie CMN 2030 : attrape-moi si tu peux!

Allez soyons bons joueurs, et avouons que le CMN ne cesse d'avoir un coup, ou plutôt des coups d'avance sur nous sur ce qu'il présente comme un moment de concertation sur le projet stratégique de l'établissement, appelé de façon plus sexy : CMN 2030.

Nous fûmes tout d'abord « reçus » par Eurogroup consulting le 1er février. Allez, n'allons pas nous formaliser d'un « entretien » à la « bonne franquette » des trois organisations syndicales reçues sur une heure trente... sur quoi ? on ne sait pas, aucune documentation en amont... ni même sur table ! Allez, emballé c'est pesé, les trois OS vues et ça fait une case de cochée sur le beau tableau Excel de ladite consultation et à présenter en réunion reporting.

Bon, c'était sans compter sur les trublions que nous sommes : réunion écourtée et tract dans la foulée ! Qu'à cela ne tienne, la présidente nous propose un rendez-vous et nous assure de ses bonnes intentions, voire que cela était peut-être prématuré de nous convoquer si tôt dans le processus alors que tout n'était pas finalisé. Promis, juré, nous aurons de la documentation... Pas avant le CSA du 14 mars apparemment... Oui mais les consultations avec des agents – seulement une quinzaine de monuments, faut pas que déconner – aura quant à elle bien commencé ! Et nous n'en savons pas beaucoup plus !

D'où venons-nous ?

Le patrimoine, pierre angulaire du ministère de la Culture

La volonté d'André Malraux d'inscrire la protection et la mise en valeur du patrimoine au rang d'objectif fondamental de la politique culturelle, est au fondement des missions du ministère de la Culture. Celle-ci a donné naissance à un système de dispositifs de protection du patrimoine monumental, architectural, urbain, archéologique et paysager d'une très grande

richesse. Si la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques, qui assure la protection des ouvrages présentant « un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie », constitue le premier texte sur le patrimoine, c'est la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques qui marque l'aboutissement du vaste chantier engagé. Elle sera la matrice des principes et méthodes qui vont innover le droit du patrimoine.

Et la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites fut

Créée dans la foulée par la loi du 10 juillet 1914, la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites (CNMHS) est rattachée, dans un premier temps, au ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts. Avec le décret de 1965, pris à l'initiative d'André Malraux, ses compétences et ses missions sont redéfinies et élargies, la transformant en véritable structure d'animation des Monuments Historiques. D'abord placée sous la tutelle de la direction du patrimoine du ministère de la Culture - le directeur du patrimoine était également président de la CNMHS - en 1995, elle prend en gestion une grande partie des monuments historiques affectés au ministère de la Culture qui étaient jusque-là gérés par les DRAC et la Direction de l'Architecture et du Patrimoine via les Architectes des Bâtiments de France.

Ses missions

Ayant pour vocation de réunir les fonds (dons et legs) pour financer le rachat par l'Etat des monuments classés et soutenir les campagnes de restauration auprès de la Direction du Patrimoine - qui en assurait les travaux de conservation - la CNMHS avait aussi pour mission essentielle de faire connaître et mettre en valeur le patrimoine architectural de la France, en étant plus particulièrement chargée de l'accueil et de l'information du public dans une centaine de monuments historiques appartenant à l'Etat.

L'établissement s'attache alors à développer les activités touristiques axées sur la découverte du patrimoine

architectural, en étroite concertation avec les partenaires publics et privés intéressés par le secteur : ministère du tourisme, collectivités locales, offices du tourisme, propriétaires privés, associations, etc...

Cette politique concertée de développement du tourisme culturel trouve à l'époque son point d'application le plus significatif dans deux domaines privilégiés : les " Routes Historiques " et les " Villes et Pays d'Art et d'histoire ".

Le Centre des monuments nationaux

Par le décret du 21 avril 2000 la CNMHS se transforme en Centre des Monuments Nationaux. En 2007, l'établissement se voit confier la maîtrise d'ouvrage des opérations d'entretien et de restauration, assurée jusqu'ici par le ministère de la Culture. De nombreux chantiers sont alors menés à travers tout le territoire, comme la restauration de l'Hôtel de la Marine, de l'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue, ou encore du château de Villers-Cotterêts, qui accueille la Cité internationale de la langue française.

A partir de 1922, une autre source de revenus est créée pour la CNMHS avec la perception d'un droit d'entrée sur les visites des monuments.

Cette autorisation de perception s'élargit progressivement aux opérations commerciales. Le système de péréquation financière de l'établissement conduit l'institution à développer une politique d'animation et de mise en valeur visant à rendre les monuments et les sites plus attractifs. Un public plus nombreux, et plus international, est jugé plus exigeant et passe progressivement du statut d'utilisateur du service public à celui de client.

Or ce système de péréquation a été fragilisé par la décentralisation qui fait quitter douze monuments en 2004, d'autres se voient ensuite transformés en EPIC ou rattachés à d'autres établissements. Dans un mouvement inverse de nouveaux monuments intègrent le CMN dont certains nécessitent des travaux de restauration de très grande envergure. Par ailleurs un recours de plus en plus massif aux externalisations grève considérablement le budget de l'établissement. Nous mettons

L'absence de budget justifierait-elle qu'on s'assoie sur les valeurs et le fonctionnement du service public ?

Pour la CGT, on peut bien faire tous les plans sur la comète, tant que nous n'aurons pas – en amont – les moyens de certaines ambitions, il semble compliqué de partir sur de nouveaux projets. Ainsi, les deux derniers projets particulièrement ambitieux qu'ont été l'Hôtel de la Marine et la Cité internationale de la langue française n'ont pas spécialement renforcé le Centre des monuments nationaux.

Tout d'abord les emprunts effectués et certains partenariats tels qu'avec la fondation Al Thani fragilisent financièrement l'établissement et remettent en cause une certaine autonomie et indépendance (une partie de la politique culturelle de ce monument est assujettie à une collection privée, la collection Al Thani, et nous sommes là sur un problème de valeurs tant sur l'indépendance financière que culturelle sans parler de partenariat avec des pays allant à l'encontre des droits humains et de la planète).

Si nous défendons le fait qu'en tant que service public nous ne devons pas dépendre d'une logique de rentabilité, il faut que l'Etat donne les moyens de remplir ses missions. Nous dénonçons également que ces projets ont été des boîtes de Pandore ayant permis une large externalisation des missions et emplois, là encore la note est salée !

Le CMN souffre d'ailleurs d'un sous-effectif que nous estimons à 200 emplois. Les jardins en patissent, l'ouverture des sites mais aussi les droits des agents qui se voient refuser des congés, de la formation notamment.

Ce sont aussi les équipes du siège qui sont asphyxiés par une charge de travail telle que nombre d'entre elles effectuent des heures supplémentaires non reconnues juste pour accomplir leur travail et ne pas mettre des collègues ou des partenaires en difficulté. Déjà que les salaires ne sont pas mirobolants, cela dévalue davantage le taux horaire de rémunération de ces agents.

Quelle démocratisation culturelle quand les tarifs augmentent ?

Dans un double mouvement continu depuis 30 ans, les gouvernements successifs ont découpé le ministère de la culture en une multitude de structures dotées d'une autonomie de gestion - les établissements publics (EP) - tout en diminuant la part des subventions de l'État pour charge de service public. Aujourd'hui, leurs modèles économiques reposent principalement sur la recherche de moyens pour compenser le désengagement de l'État afin d'assurer la continuité du fonctionnement du service public de la Culture (augmentation des tarifs d'entrée, mécénat, location, concession ou vente d'espaces, privatisation du domaine public, ...).

La course aux ressources propres est devenue en quelques décennies l'alpha et l'oméga de la vie des EP, contraints de faire l'impasse sur la mission de démocratisation culturelle. D'ailleurs, l'État assume pleinement son désengagement en confirmant que « *le niveau des subventions fléchées pour un établissement doit être construit sur la base d'une augmentation générale des tarifs du droit d'entrée* »

Le désengagement de l'État à l'égard des établissements publics n'est pas sans conséquence sur la vie des personnels qui constatent chaque jour à leur détriment l'hétérogénéité des conditions d'emplois et de rémunération au sein de la « maison ministère ». Pris dans une spirale de marchandisation et de dérégulation du service public de la Culture, les agents sont les premières victimes de ces ruptures d'égalité de traitement. Pour les visiteurs, cette évolution inacceptable s'est traduite, dans le contexte fortement inflationniste que l'on connaît, par des augmentations tarifaires allant de 15% à 120% dans nombre de grands établissements du ministère entre 2014 et 2024.

Au Centre des monuments nationaux, les tarifs d'entrée connaissent depuis le 1er janvier 2024 des augmentations sans précédent allant de 13 à 25 %. Le CMN justifie sa politique tarifaire par « l'érosion des réserves de l'établissement du fait de la pandémie et l'inflation (...) ainsi que les dépenses de travaux, d'énergie et de masse salariale ». En voici quelques exemples :

A l'Arc de Triomphe et à Notre Dame (en prévision de la réouverture au public), le tarif d'entrée passe de 13 à 16 euros soit +23 % ;

Au Panthéon, à la Sainte Chapelle, à la Conciergerie, au Château de Vincennes, à la Cité de Carcassonne, à Aigues-Mortes ainsi qu'à Villers-Cotterêts, le tarif individuel augmente de 13% ;

La visite des Eyzies, de l'horloge de Besançon, de Montcaret coûtera désormais 25% de plus ;

A la Chapelle Expiatoire, au Puy-en-Velay, à Fréjus, à l'Abbaye de Montmajour et bien d'autres monuments nationaux, les tarifs sont tous augmentés de + 17 % !

Il est évident qu'il y aura toujours la tranche des revenus les plus aisés pour qui cela n'aura aucun impact. Le ministère a beau jeu de dire que les différentes gratuités permettent à des personnes qui pourraient être exclues financièrement de venir dans les sites. Il n'en reste pas moins que celles et ceux qui ne bénéficient ni de la gratuité ni ne gagnent des salaires suffisamment élevés seront immanquablement affectés – pour ne pas dire exclu.e.s – du champ culturel.

L'hyperfréquentation est-elle compatible avec le patrimoine et la connaissance ?

Les lieux culturels sont à la fois des lieux de connaissance mais aussi des lieux de sensibilité et de partage. Si un site comme la Sainte Chapelle avec ses vitraux saisissent toujours le visiteur, il n'en demeure pas moins que le nombre considérable de visiteurs, le bruit et la cohue qui en découlent, donne une expérience dégradée du monument. Il est d'ailleurs confondant de faire l'expérience d'une visite dans la journée, puis d'assister à un concert le soir aux places assises limitées. Nous redécouvrons, pour ne pas dire, nous découvrons lors de ces concerts ce monument et nous nous rapprochons alors de l'expérience de celles et ceux qui les premiers entrèrent dans ce monument, il y a bientôt 800 ans. Que dire de l'expérience de visite des tours de Notre Dame qui devraient prochainement rouvrir où cela se faisait dans la bousculade et avec un niveau de densité et de promiscuité rarement atteint, histoire de faire entrer un maximum de fric... euh de visiteurs...

Là encore, faut-il se satisfaire de faire entrer toujours plus de monde au nom de la « démocratisation culturelle » alors que les conditions de visite sont dégradées, la protection du patrimoine à terme en difficulté, les conditions d'accueil et de sécurité rendues difficiles, et la transmission des savoirs réduite à peau de chagrin...

Et si le développement venait des monuments ruraux et des jardins ?

Face à l'hyperfréquentation se pose la question des « petits » monuments qui pourraient voir leur fréquentation se développer. Suite à la crise sanitaire et à la prise

Quel CMN face au réchauffement climatique ?

La DRH a lancé l'été dernier un groupe de travail « Fortes chaleurs ». Doux euphémisme quand on sait que les conditions de travail et la conservation des monuments face au réchauffement climatique deviendront d'année en année de plus en plus insoutenables. Ainsi, si en France, dans certaines régions, les températures dépassent les 40°C, dans certaines régions du monde, on atteint plus de 50°C. L'être humain n'est clairement pas fait pour vivre dans de telles conditions. Se pose la question de la vie même dans ces conditions extrêmes qui sont amenées à se généraliser. Ne pensons pas que nous pourrions être épargnés par ces températures extrêmes, elles pourraient arriver chez nous en 2050.

Le CMN n'envisage ces problèmes climatiques que sous l'angle financier : comment faire venir des visiteurs quand ceux-ci désertent les monuments l'après-midi en raison des fortes chaleurs ? Pourquoi ne pas ouvrir le matin, fermer l'après-midi et rouvrir le soir à la fraîche ? En bref, comment préserver les ressources propres du CMN, chacun ses priorités...

de conscience des enjeux climatiques, voire la crise économique qui appauvrit une part croissante de la population, un tourisme responsable et de proximité pourrait être amené à se développer.

Le CMN a par ailleurs nombre de parcs et jardins. Des études montrent, au-delà de l'intérêt patrimonial et écologique, que les espaces verts jouent un rôle positif sur la santé mentale. Tout en préservant la protection de ces sites, il y a un enjeu sur ces monuments dont certains pourraient être des îlots de fraîcheur si on y mettait un peu de moyens (le cloître de La Psalette en plein cœur de Tours, les domaines de Saint-Cloud, du Palais-Royal, Champs-sur-Marne...). Alors que des villes s'y attellent, ces îlots restent un impensé du CMN.



Le premier problème qui se posera sera l'amplitude horaire des agents. Le second est la fatigue (chronique) que génèrent les périodes de canicule. Par ailleurs, des sites « emmagasineront » la chaleur et l'effet fraîcheur du soir attendu n'aura pas lieu.

Pour la CGT, le droit du travail doit s'adapter et protéger les travailleurs et travailleuses. D'ores et déjà, nous devons nous interroger sur la réduction du temps de travail (pour rappel la CGT revendique la semaine de 32 heures sur 4 jours). Il faudra bien envisager de réduire le travail durant les périodes de canicule (pensons notamment aux métiers du bâtiment particulièrement touchés) sans perte de salaire pour les travailleurs et travailleuses. Ceci d'autant plus quand des agents sont laissés en plein soleil sans abri dans certains monuments... Avant de cogiter sur les fortes chaleurs, cogitons sur de bonnes conditions de travail immédiates.

E-billetterie : entre dématérialisation et déshumanisation du service public

Il est un événement mondial, historique et anthropologique sur lequel nous ne saurions agir, c'est le développement de la dématérialisation. Pour autant, nous ne saurions abandonner à de nouveaux usages, à de nouvelles pratiques toute part d'humanité *a priori* dans nos lieux culturels.

Répondre aux enjeux du tourisme international

Depuis 2013, le CMN a déployé la e-billetterie dans plus de 70 monuments du réseau, ce déploiement s'est accentué ces dernières années.

À l'heure du tourisme international, de masse, d'une génération de visiteurs de plus en plus connectés et « pressés » de rentabiliser leur venue, cela peut amplement s'expliquer. D'autant plus que cela peut éviter des heures de file d'attente bien désagréables. D'une certaine façon, cela peut même faciliter l'accès aux sites culturels en préparant en amont sa visite.

Quand le virtuel est déconnecté du réel

Or, il ne faudrait pas que la e-billetterie ou des billetteries automatisées ne se substituent aux agents caissiers qui au-delà de l'encaissement du droit d'entrée sont bien souvent le premier contact au sein d'un monument national. Et c'est bien la notion d'accueil qui en découle. Par ailleurs, les visiteurs et visiteuses ont bien souvent des questions qui vont au-delà du simple tarif du droit d'entrée et des horaires d'ouverture et de fermeture. Comprendre ce qui englobe le droit d'entrée (parcours de visite, expositions temporaires, différents accès comme à l'Hôtel de la Marine, les hauteurs pour le Panthéon...), renseigner sur les visites commentées, informer peut-être sur certains aspects du règlement de visite... Bref, il s'agit bel et bien d'accueillir les visiteurs et pas seulement d'encaisser un droit d'entrée. D'autant plus que les monuments sont parfois complexes à appréhender (les 450 hectares du domaine de Saint-Cloud ou les

trois sites éparpillés du domaine de Rambouillet : château, laiterie, chaumière ...).

Si pour certains de ces monuments, les conséquences pour les agents ou pour l'accueil des visiteurs sont minimales, il n'en est pas de même partout.

Territoires et usagers en zone blanche de service public

Dans certains autres monuments soumis à une fréquentation élevée, des jauges de visiteurs faibles et une mauvaise couverture internet, le déploiement de la e-billetterie n'est pas sans conséquence. Le site préhistorique de Cap Blanc, en zone blanche, en est un bel exemple.

En premier lieu, force est de constater que tous les usagers ne maîtrisent pas l'outil numérique. En 2023, 15% de la population « souffre » d'illectronisme et sont de facto exclus de la possibilité de réserver des billets pour le CMN via la e-billetterie. Certains usagers se sentent tellement exclus de ces dispositifs, qu'apparaissent dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) du siège des appels d'usagers mécontents. N'est-ce pas le symptôme d'un sentiment de fracture qui se manifeste ?

Par ailleurs, pour une partie des publics internationaux, dans certains monuments, les moyens d'accès à internet peuvent être limités rendant plus difficiles l'accès à nos monuments. Car aussi bien pensée et améliorée qu'elle puisse l'être, une interface numérique ne remplace pas un accueil physique par des agents formés, connaissant leurs monuments aptes à donner toutes les informations nécessaires au bon déroulement d'une visite. Ainsi, il n'est pas rare de voir des visiteurs, le plus souvent de bonne foi, présenter un ticket au tarif « Partenariat » (CSE, réductions SNCF...), en effet la notion de partenariat dans d'autres langues peut tout aussi bien se référer au couple... Il revient alors aux agents d'accueil, aux caissiers de régulariser la situa-

tion. Au-delà de cet exemple qui peut paraître anecdotique, les situations peuvent se dégrader si les enjeux sont plus importants (retards, pas de billets pour les enfants alors que le monument est complet...).

La e-billetterie à marche forcée

Ainsi, l'accès aux hauteurs du Panthéon, ouvertes depuis quelques années, se fait principalement par la e-billetterie. Celles et ceux qui viennent principalement sont les jeunes...bénéficiant de la gratuité et n'hésitant pas à faire faux bond. Résultats : des jauges pleines « numériquement » et pas remplies dans la vie réelle, empêchant ainsi à d'autres d'y avoir accès. Qu'à cela ne tienne, plutôt que de mettre une caisse au niveau du contrôle d'accès des hauteurs comme la CGT le revendique – ou déporter au niveau des audioguides – le CMN a envisagé un temps de rendre payant cet accès pour tout le monde, jeunes compris ! Cet exemple montre l'effet pervers de la e-billetterie. Si les rendez-vous numériques non honorés sont légion (et cela en dit long sur l'engagement suscité dans la sphère numérique), cela engendre des désagréments pour le prescripteur mais aussi par répercussion pour les autres usagers. Et là, cerise sur le gâteau, c'est la gratuité qui pourrait être remise en cause !

Dans certains cas, les agents se voient même reprochés d'avoir trop d'argent en caisse, tout devant passer par la vente numérique. Alors même qu'ils sont là pour de la vente directe et remplir les jauges non pleines en raison de visiteurs ayant réservé mais ne se présentant pas. Pourtant, les agents remplissent bien leurs missions au bénéfice des visiteurs et de l'établissement.

En parallèle du développement de la billetterie du CMN, des opérateurs privés (Viator, Civitatis...) ont fait leur apparition. Service après-vente inexistant, informations erronées, là encore les agents des monuments se retrouvent en porte à faux face au visiteur. Au final, la seule plus-value

11 millions ... oui et après ?

apportée par ces opérateurs est le fait d'être référencé en priorité par Google par des achats d'encarts publicitaires. Ces externalisations de billetterie se font au détriment des visiteurs et du CMN et de l'image des monuments.

La forte incitation à conditionner l'accès à nos monuments à l'utilisation d'un outil numérique pose des questions sur les modalités d'accès à nos lieux patrimoniaux d'autant que la tentation de supprimer la billetterie physique semble parfois émerger. Les exemples de la SNCF ou d'EDF ont montré que **lorsque les usagers sont remplacés par des clients et que les logiques de l'intérêt général sont remplacées par des logiques marchandes, ce sont les missions de service public qui sont menacées.** Le développement de la e-billetterie, malgré une volonté de simplification pour les visiteurs, risque à terme de développer les inégalités d'accès aux monuments. Ainsi, les visiteurs gratuits du premier dimanche du mois n'ont plus la possibilité de réserver leur visite à l'avance, coût de l'édition des billets électroniques oblige.

Ce qu'en pense la Défenseure des droits...

Un rapport de la Défenseure des droits relatif à la dématérialisation des services publics souligne le « *renversement historique* » du principe d'adaptabilité, « *qui devient une qualité attendue de l'usager, plutôt qu'une exigence qui incombe au service* ». La dématérialisation des services publics telle qu'elle est aujourd'hui mise en œuvre permet un « transfert de charge » depuis les services publics vers les usagers, mais aussi le coût de l'équipement, de l'abonnement à internet, etc. C'est ainsi que des personnes en situation de précarité se retrouvent à devoir choisir entre nourrir leur famille et payer pour accéder au numérique pour leurs démarches d'accès aux droits.

Un chiffre scandé à longueur de courriels et de discours, c'est lassant à la fin. C'est ennuyeux. Et puis quoi ? Qu'espérer en 2024 ? Si ce n'est atteindre les 12 ou 13 millions ? Et alors ? Le schéma, la courbe, le numéraire déterminent-ils l'avenir du CMN ? On le penserait. Et partant, qui sont ces 11 millions de visiteurs ? Et nous, qui sommes-nous ? Des commerciaux paladins lancés dans une guerre de chiffres et de concurrence infinie ?

Concurrence avec la RMN, concurrence entre nous, également. La péréquation battrait-elle de l'aile ? Car voilà que des tableaux sont dressés à présent, celui du club des 4, celui des "bons élèves", celui des monuments d'arrière-plan, sur une échelle de valeur seulement quantitative.

11 millions, oui. Et l'idée se fait jour d'un patrimoine solvable.

Imaginez un peu : Dernièrement, un responsable au CMN a traité de contre-productif l'ouverture d'un musée. A le croire, les monuments ne seraient donc que produits à consommer et leur valeur ne se mesurerait qu'à l'aune de leur rentabilité chiffrée devant ce qui a fait leur histoire et leur intérêt artistique et scientifique.

D'ailleurs, parlons-en : objectivons. Ce mode opératoire basé sur la masse, le poids, le nombre, soulève bien des questions sur l'avenir des monuments. Sur leur **intégrité physique** d'abord. Ils sont fait de bois, de pierre et de broc, ces sujets du passé. Ils sont fragiles. Et 22 millions de talons glissants sur des mosaïques antiques et des parquets "XVIIIe", hein ? Que dire de cela ?

Sur leur **intégrité morale** ensuite. Derrière cette course au chiffre - et au numéraire - transparait le peu de cas fait de l'idée d'héritage et de transmission pourtant mise en avant - comme un effet d'enseigne ? - dans les annonces du CMN. Pour rappel : Transmettre, c'est protéger et c'est aussi permettre à TOUS d'accéder à ces lieux de mémoire et de culture. Sans excès ni révisions tordus donc de politique tarifaire. C'est se rappeler que ces monuments sont un bien commun - universel même - qu'ils appartiennent à tout le monde. Et que TOUT LE MONDE doit pouvoir socialement Y ACCÉDER. Sans que l'argent fasse la différence.

Enfin, sur leur **intégrité intellectuelle**. Ces 11 millions, qui sont-ils ? Des visiteurs ? Des clients ? Des consommateurs ? 11 millions d'anonymes classés selon leur âge et leur pays. Oui et après ? Ces visiteurs sont passés, et finalement, on ne sait rien d'eux. Ont-ils apprécié leur visite ? Ont-ils eu le temps au moins d'écouter, de contempler et d'apprendre ? Car là est le sujet. **On ne consomme pas un monument. On le vit pour ses richesses. On le partage aussi - la visite est une expérience mutuelle - en famille, entre amis, avec les personnels qui en donnent du sens, suscitent la curiosité, aiguillent l'imagination - il faut du temps à cela - et permettent à leurs publics de vivre un moment particulier à contrario de ces visites selfies, simplifiées, impatientes, surpeuplées, vécues dans un brouhaha permanent au rythme d'une série de Netflix**

- A Orsay dernièrement, le "Van Gogh" exposé attirera plus les foules pour sa renommée - son culte - d'où la cohue générale - que pour l'intérêt que suscite un sujet d'étude et de connaissance : Un peintre au travail, par exemple ou l'apport des arts dans le monde tel qu'il va.

Alors que veut-on, au CMN ? D'autant qu'il n'a jamais été établi une corrélation quelconque entre une fréquentation en hausse et le satisfécit des visiteurs. Un mot également sur les personnels : Ont-ils vraiment les moyens de répondre à cette course au chiffre ? Cette politique de l'évènement ciblé et facile. Sous-effectif, polyvalence outrée, missions réduites à l'exercice du flux et de la cadence ; de quoi dérouter les plus expérimentés d'entre eux !

Mais un monument n'est pas un spectacle.

Il est un sujet de culture et de savoir, d'épanouissement, de plaisir aussi, et non pas seulement un objet à exhiber pour en tirer du chiffre. Il est au CMN un bien commun et au-delà, universel. Ce que portent les missions du ministère. Il n'est pas une caisse enregistreuse, un cornet à consommer et ses personnels, des agents de change. Il est enfin un lien social essentiel entre nous tou(te)s.

11 millions ... oui et après ? Quel est le programme, au fait ?

Jeux Olympiques et paralympiques : A quel degré d'impréparation en est-on ?

Des inquiétudes de plus en plus fortes se font jour à mesure qu'approchent les jeux Olympiques et paralympiques (JOP), tant sur les conséquences en termes de continuité du service, de sécurité des biens et des personnes qu'en termes d'impacts sur les conditions de travail des personnels. Les organisations syndicales du ministère ont à moults reprises interpellé le ministère de la Culture qui a enfin mis le sujet à l'ordre du jour d'un Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) le 9 février dernier.

Et on peut dire que les réponses du ministère ont été à la hauteur de l'habituelle médiocrité du dialogue social au ministère de la Culture. L'administration a ainsi balayé sèchement nos questions sur le fonctionnement des services, la continuité des missions et l'organisation du travail. Elle a également rejeté nos propositions pour assurer la protection des agents et de leurs conditions de travail.

A ce stade, ce qui est prévu de manière unilatérale par le ministère n'est guère encourageant.

En outre nous attendons de voir quelles en seront les déclinaisons dans les établissements publics du ministère, puisque le ministère renvoie au dialogue social dans les établissements pour gérer l'intendance, dont le CMN, particulièrement pour ses monuments parisiens et le siège mais également pour les sites en régions...

Pour mémoire, les revendications portées par la CGT-Culture sont les suivantes :

Nous nous opposons à :

- toute forme de congé imposé aux agents pendant toute la période des JOP
- toute forme de télétravail obligatoire ou imposé
- toute forme d'institutionnalisation du recours au travail gratuit

Nous exigeons :

- la fermeture de toutes les institutions les jours des cérémonies d'ouverture et de clôture couvrant les agents avec des autorisations spéciales d'absences
- le paiement d'une « prime JO » pour tous les agents mobilisés en présentiel
- l'assouplissement des contraintes horaires et l'absence de pénalisation en cas de retard
- la revalorisation des indemnités de télétravail
- l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et mises en place de mesures de prévention adaptées
- la révision et revalorisation des frais de mission pour tenir compte des hausses liées aux JOP (hébergement, transport, restauration)
- le maintien des prestations d'action sociale (cantine, garde d'enfants, colonies de vacances...)
- des autorisations d'absence en cas de fermeture d'un site pendant la période des JOP
- la réduction des horaires d'ouverture au public et des

horaires de travail pour tenir compte des difficultés dans les transports

- le maintien de tous les emplois de prestataires
- la limitation des locations d'espaces et autres privatisations

Pour toute réponse à ces revendications le ministère nous a annoncé :

Ce qui est prévu pour les personnels administratifs

Pour les périodes du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre (voir de mi-juillet à mi-septembre), cette catégorie d'agents pourra exceptionnellement télétravailler 5 jours sur 5, sur la base du volontariat. Cette proposition est dans la continuité de la communication gouvernementale qui invite ceux qui le peuvent à rester chez eux pendant cette période.

Ce qui est prévu pour les personnels postés

Il leur est demandé d'assurer le bon fonctionnement du service public en prenant leur poste tous les jours sans changement ni aménagements...

Ce sont pourtant ces agents qui subissent et vont subir les transports en commun particulièrement dégradés par l'incurie des politiques gouvernementales en matière de transports publics - alors même que tous les voyants sont au rouge cramoisi pour la période des JOP - et à qui on va demander de rejoindre leurs sites comme ils le peuvent.

Circulez ! Y'a rien à négocier !

En somme, le ministère a convoqué ce CSAM pour nous annoncer ce qui est décrit dans les dossiers de presse de la préfecture de police.

Le secrétariat général du ministère a par ailleurs, à la suite de ce CSAM, envoyé un mail à tous les agents du ministère leurs annonçant ces mesures de misère.

Quelles options nous laisse le ministère ?

Un CSAM envahi ne modifie pas sa trajectoire, un CSAM avec envoi préalable des revendications que nous défendons ne modifie pas sa trajectoire, l'instance devient de plus en plus une séance où nous, représentants du personnel, nous bataillons et défendons nos revendications qui seront finalement simplement enregistrées dans un PV, **aucune proposition ne fait l'objet d'une discussion qui pourrait paraître comme un compromis, une porte ouverte. Nous faisons face à un mur, sans compter le mépris et l'ignorance des situations vécues par les collègues.**

Dans ces conditions, le ministère ne nous laisse comme option que le rapport de force pour faire valoir nos droits. Nous entendons bien, dans les mois qui viennent mettre en débat avec les personnels nos revendications et les modalités d'action les plus à même de les faire aboutir.

Des olympiades de la casse des droits sociaux

Outre les impacts au quotidien sur la vie des franciliens (transports, accès aux services publics...) les jeux olympiques et paralympiques (JOP) sont une occasion rêvée pour le patronat et pour le gouvernement de déréguler encore plus les droits des salariés particulièrement dans le secteur privé. Petit tour d'horizon de l'impact social des JOP.

Multiplication des dérogations pour travail dominical

Le préfet de Paris a autorisé aux patrons de supprimer le repos dominical de leurs salariés du 15 juin au 30 septembre dans la plupart des arrondissements parisiens, alors même qu'il existe déjà des dérogations accordées par la mairie de Paris permettant l'ouverture des commerces douze dimanches par an ! la nouvelle dérogation permettant de faire travailler les salariés

Impact sur les agents du CMN

Tous les agents du CMN en Île-de-France vont être impactés par les JOP, que ce soit en termes de saturation des transports, d'accès aux sites avec les dispositifs de sécurité, de difficulté de recrutement de CDD, de difficultés à prendre des congés sur la période.

Quelles dispositions seront mises en place au moment des cérémonies d'ouverture des JOP pour les agents travaillant dans des monuments situés dans le périmètre de la cérémonie qui occupera tous les abords de la Seine (Saint-Chapelle, Conciergerie, Hôtel de la Marine) ? Quelles dispositions seront mises en place pour les agents de l'Hôtel de la Marine, en le périmètre ultra-sécurisé pendant toute la période de JOP ?

Qu'est-ce qui est prévu en région dans les 19 monuments qui vont accueillir le relais de la flamme olympique du 8 mai au 26 juillet, quels impacts sur l'ouverture de ces monuments et les conditions de travail des agents ?

A ce jour le CMN est suspendu aux annonces – qui tardent – du ministère de l'Intérieur et des préfets. Bonjour l'anticipation...

seize dimanches de plus... Tout cela sans compter la multitude de zones touristiques internationales et les gares parisiennes où le travail dominical est autorisé toute l'année.

Qu'on ne s'y trompe pas, si ces dérogations sont justifiées par le patronat par des événements « exceptionnels » elles n'en constituent pas moins des reculs des droits des travailleurs puisque l'exceptionnel a fortement tendance à s'installer. De dérogation en dérogation c'est bien l'ouverture sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans toute la capitale qui est visée par les grands groupes de la distribution. Détruisant, au passage les droits des salariés et les petits commerces incapables de faire face à une telle concurrence.

Un recours massif au bénévolat

Une main-d'œuvre gratuite sera exploitée dans le cadre de cet événement. C'est une véritable présomption de « non-salariat » que le gouvernement tente d'imposer de manière totalement illégale. On parle ici de 45000 bénévoles, auxquels s'ajouteront 5000 autres encadrés par la Ville de Paris, qui pourront être employés plus de 10h par jour et 48h par semaine, soit les limites prévues par le code du travail... pour les vrais salariés.

Pour éviter aux patrons de se faire épinglez par l'inspection du travail, le ministère du Travail a prévu des dispositions permettant aux organisateurs de simplifier le recours aux bénévoles en lieu et place de salariés. Ainsi, l'employeur pourra neutraliser les contrôles. Pour l'instruction des demandes de dérogation à la durée du travail, la direction régionale d'Île-de-France du ministère du Travail a recruté des contractuels qui instruiront les demandes, en lieu et place des inspecteurs du travail normalement compétents et indépendants. Par ailleurs, les interventions de l'inspection du travail se feront sur accréditation, il y a donc tout à craindre qu'un filtrage des agents de l'inspection du travail se mette en place.

Accidents du travail

Selon le comité d'organisation des JOP il y aurait quatre fois moins d'accidents du travail sur les chantiers gérés par la Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques) que sur des chantiers de taille comparable, rapporté aux heures travail-

lées. Ce bilan est toutefois à nuancer car on dénombre encore officiellement 164 accidents dont 25 graves, ce qui est par ailleurs probablement très sous-estimé puisqu'en France, un accident du travail sur deux n'est pas déclaré. Et encore ces chiffres sont-ils restreints aux chantiers gérés par la Solideo, mais les travaux ne se limitent pas, loin s'en faut, à la construction des ouvrages nécessaires à l'accueil des athlètes et des spectateurs. C'est sur le chantier du bassin d'Austerlitz qu'est mort un ouvrier le 16 juin dernier.

Ces accidents montrent que Solideo, les maîtres d'ouvrage et les entreprises intervenantes ne sont pas plus exemplaires que la moyenne dans le secteur du BTP.

Recours aux sans-papiers via la sous-traitance en cascade

L'objectif de rentabilité doublé de la nécessité de respecter un calendrier très serré sacrifient la santé et la sécurité des ouvriers, dont des sans-papiers en nombre. La CGT a soutenu plusieurs mouvements de grève initiés par les travailleurs sans-papiers pour obtenir leur régularisation.

La Solideo indique qu'elle est incapable de mettre en place un système « absolument imperméable à la fraude ». Les causes sont pourtant connues : la sous-traitance permet à de grosses entreprises de décrocher des contrats pour confier leur réalisation à des sociétés plus petites, en empochant au passage une partie du prix du marché.

Les salariés s'organisent !

Les JOP seront un révélateur de l'état de nos services publics après des décennies de détricotage. Ils risquent aussi de servir de prétexte à accélérer la casse de nos droits.

Les JOP ne pourront avoir lieu sans les salariés. C'est bien nous qui faisons tourner Paris et l'Île-de-France, et il faut donc compter avec nous

Des secteurs ont déjà décidé de journées de grève. D'autres en discutent. Il est sûr en tout cas que les pouvoirs publics voudront éteindre rapidement toute contestation. À nous de nous organiser, de nous coordonner, pour faire entendre les intérêts des salariés.

Tours de Notre Dame de Paris : Premier monument du CMN sans billetterie !

Le 29 février s'est tenue une première réunion concernant la réouverture des tours de Notre Dame de Paris entre la direction des ressources humaines, l'administration du site et les organisations syndicales représentatives.

Un parcours de visite inédit

Il nous a été présenté le futur circuit de visite qui a été totalement revu. L'accès qui se faisait auparavant par la Tour Nord, se fera dorénavant par la Tour Sud. La file d'attente sera ainsi plus protégée ainsi que les agents de détection logés entre deux contreforts. Le CMN prévoit de faire visiter des espaces méconnus et de présenter de nouveaux points de vue de l'édifice, comme la cour des citernes avec une vue sur la charpente ou l'intérieur des beffrois mais la galerie des chimères ne sera plus accessible pour des raisons de préservation de l'aspect extérieur de la cathédrale (suppression des grillages anti-suicide). Une signalétique sera installée dans les escaliers équipée d'enceintes, en prévision d'une offre événementielle qui reste à définir, nous dit-on.

L'objectif du CMN reste de faire entrer un maximum de visiteurs et visiteuses. Il est toujours amusant d'entendre le comparatif entre l'accueil de « seulement » 450.000 visiteurs (circuit très contraint en espace avec des jauges liées à des questions de sécurité) et les 12 millions de visiteurs accueillis dans la cathédrale qui font baver d'envie le CMN. Mais comparaison n'est pas raison, le CMN n'a pas la gestion de l'ensemble de la cathédrale et surtout, contrairement à la Belgique ou à l'Angleterre, la France ne fait pas payer l'entrée des lieux culturels (grâce à la Loi de 1905).

Au-delà de ces considérations mercantiles, le CMN souhaite faire de ce nouveau parcours de visite un lieu d'émerveillement et d'immersion au cours de la déambulation avec de courts arrêts à différents paliers.

Une première salle permettra une présentation rapide du monument avec une maquette de la cathédrale, un écorché des tours, une chronologie mais « sans que les visiteurs y passent trop de temps ». Les visiteurs prendront ensuite un escalier à double révolution évitant les croisements de flux. La salle des quadrilobes présentera un « paysage sonore » relatif aux bour-

dons et aux grandes dates tel que le sacre de Napoléon, la Libération de Paris avec De Gaulle... La visite de la galerie des chimères sera remplacée par un passage à la cour des citernes.

Ce monument ne prévoit ni audioguide ni Histopad. Hop, hop, hop, on monte, quelques photos et prière de redescendre !

Nous espérons que les publics dits empêchés trouveront néanmoins leur place dans ce monument et pas seulement à travers des réservations de groupes. Nous restons attachés pour les personnes handicapées à la loi de 2005 indiquant « permettre une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale en organisant la vie collective autour du principe d'accessibilité, entendu au sens le plus large, et en prenant en compte tous les types de handicap. »

Quand l'e-billetterie fait disparaître les billetteries

La jauge de visiteurs étant limitée, le CMN s'interroge sur les horaires et notamment sur leur extension sur l'ensemble de la haute saison (chaque jour d'avril à septembre) pour lisser la fréquentation et satisfaire la demande... Quelle louable intention ! Et tout cela avec un accueil de qualité et une fine gestion des flux. Oui, mais comment faire ? Et si nous rendions l'accès au Tours uniquement accessible en e-billetterie ? On remplit les jauges avant même que les visiteurs ne pointent le bout de leur nez sur place et hop on ne s'embarrasse plus d'une billetterie ! Nous y voilà : première disparition de la billetterie physique sur un monument national. On exclut ainsi de facto 15% de la population souffrant d'illectronisme. On exclue les personnes se présentant spontanément sur le site... Alors oui, les tours de Notre Dame étaient très prisées et le seront d'autant plus après une fermeture de plus de cinq ans, il n'empêche que l'on bascule dans un tout autre monde. Alors que le CMN commence à vouloir développer un nouvel outil le « fast buy » (achat rapide s'opérant par l'achat de billet sur place mais uniquement par carte bancaire, ce qui est déjà une limitation de l'accès en soit), il serait, nous semble-t-il, pertinent d'y réfléchir pour les Tours de Notre Dame. Par ailleurs, sans marge de manœuvre pour faire entrer du monde, les agents risquent de se trouver à devoir

gérer les imprévus et les mécontentements de visiteurs qui auraient pu se tromper en achetant leur billet (voir notre article sur la e-billetterie page 8).

Une boutique plus haute dans les étages

S'il est un métier qui connaît une forte pénibilité pouvant engendrer accidents du travail et maladies professionnelles, c'est bien la vente et la manutention qui en découle. Et bien la boutique naguère logée à de 85 marches de hauteur le sera à présent à...200 marches ! Le CMN nous dit vouloir privilégier des produits « ni trop volumineux ni trop lourds ». Mise à part l'équivalence entre un kilo de plumes et un kilo de plomb, la question de savoir comment les articles seront acheminés plusieurs fois par semaine, à plus de 200 marches, et dans un escalier à vis serait un « problème organisationnel », non résolu à ce jour. En attendant, c'est le gros point noir des futures conditions de travail des agents des Tours de Notre-Dame auquel l'administration va devoir trouver des solutions.

L'ouverture se prépare...

L'objectif – annoncé – est d'ouvrir le 6 décembre 2024. Si les horaires et les cycles de travail ne sont pas encore arrêtés, on s'oriente *a priori* vers une harmonisation avec les horaires et les cycles de travail de la Saint-Chapelle et de la Conciergerie afin de faciliter la poly-affectation des agents entre les 3 sites de l'Île de la Cité. Il est prévu un effectif de 25 agents permanents au total dont 16 agents du patrimoine spécialisés en accueil surveillance, 6 autres en caisse/vente et 3 postes d'encadrants. Soit grosso modo le même effectif qu'avant l'incendie de 2019 mais avec des horaires d'ouverture beaucoup plus étendus qu'avant (extension des nocturnes notamment). Les personnels encadrants seront recrutés en amont pour pouvoir s'occuper du recrutement de leurs équipes. Et bien évidemment une enveloppe de vacances saisonnière conséquente est mise à disposition pour proposer des ouvertures nocturnes d'avril à septembre.

Il est prévu en amont de l'ouverture que les agents soient formés à la sécurité-sûreté, premiers secours, à leur environnement professionnel... Nous avons fait un

petit focus sur le fait qu'il serait nécessaire que les agents recrutés soient aussi formés sur l'histoire et l'architecture du site.

Un autre sujet « brûlant », est la celui de la sécurité incendie de la Cathédrale qui,

si elle ne relève pas de la responsabilité du CMN mais de la DRAC, concerne directement les futurs agents des Tours de Notre-Dame qui seront très probablement amenés à faire des levées de doute dans certains secteurs des parties hautes

de la Cathédrale et donc à être formés sur cet aspect de leurs missions. Pour l'instant, aucune information ne nous a été transmise à ce sujet, mais au vu du très lourd passif en la matière il sera incontournable dans les discussions à venir.

Communiqué du SGPA-CGT et du SNAC-FSU

FLAGRANT DÉLIT DE DESTRUCTION DE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE À NOTRE-DAME DE PARIS

Le chantier de la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris est éminemment politique. Dès le lendemain de l'incendie, le délai à 5 ans pour la réouverture est proclamé à grand renfort de presse. Pour favoriser la marche forcée prise autour du monument, un établissement public à statut dérogatoire a été créé et placé sous la responsabilité directe de l'Elysée. La première dérogation étant celle qui émancipe l'établissement public du code du patrimoine !

Rien n'a jamais été simple sur ce chantier pour les archéologues du service régional d'archéologie (SRA) et de l'Inrap qui, depuis le début, bataillent pour que, coûte que coûte, l'archéologie et les missions de service public en matière de conservation par l'étude du patrimoine soient prise en compte malgré tout. Dans le cadre de la réhabilitation, chaque ouverture de tranchée, chaque création d'un réseau technique a donné lieu à d'après négociations où la Drac, et plus largement le ministère de la Culture, a été plus souvent invité à « fermer sa gueule » i qu'à porter dignement la nécessité d'étudier les vestiges complètement inédits mis en évidence à l'occasion des travaux. Faut-il le rappeler, on est au cœur du Lutèce antique et du Paris médiéval sur l'Île de la Cité. Malgré son importance historique, le site de Notre-Dame de Paris reste très mal connu. Par exemple, l'essentiel des vestiges du groupe épiscopal paléochrétien sont probablement contenus dans les couches du quartier de l'Île de la Cité. On rappellera accessoirement que les années passées, nos collègues ont exhumé entre autre le jubé polychrome du XIIIe siècle, avec des sculptures inédites d'une grande valeur patrimoniale et scientifique.

Nous avons été révoltés en apprenant le 8 janvier 2024 que l'Etablissement public créer pour gérer le chantier de restauration, avait profité des vacances de Noël, de l'absence des équipes d'archéologues et de l'entreprise de BTP mandatée, pour passer en force ! Pour ne pas perdre quelques jours, une tranchée extérieure a été ouverte côté seine sur plusieurs mètres de profondeur comme prévu, traversant évidemment tous les niveaux médiévaux, mais sans la présence des archéologues. Pour ce faire, il aura fallu commandé une prestation nouvelle avec une entreprise de BTP annexe et s'affranchir d'une réponse claire de la DRAC. En effet, celle-ci, coïncée entre le marteau et l'enclume et n'ayant aucun moyen de s'opposer à l'EP tout puissant n'a pas eu d'autre choix que de livrer une partie du site à la destruction pure et simple des vestiges, **dans la zone de l'Hôtel-Dieu du XIIIe siècle.** Les collègues arrivent le jour de la rentrée, le site est défoncé et rebouché. Circulez ! Y'a plus rien à voir. **Une bibliothèque d'archives du sol rarissime vient de partir en fumée !**

C'est d'autant plus regrettable que lors de la création de l'EP Notre Dame, le législateur a décidé de mettre en place un dispositif qui, attribuant directement les fouilles à l'Inrap sans passer par la mécanique d'appels d'offres du contexte concurrentiel, permet de raccourcir les délais d'intervention au minimum (article 11 de la loi n°2019-803 du 29 juillet 2019).

Les visites en grande pompe du couple Macron en décembre 2023 n'ont visiblement pas servi à sensibiliser l'exécutif sur le caractère impératif d'une protection du Patrimoine. La poli-

tique du rouleau compresseur, c'est une stratégie pleinement assumée dont on a malheureusement de trop nombreux exemples. **Doit-on accepter que le patrimoine archéologique soit détruit sans aucune forme de procès ? Doit-on accepter que l'Etat et ses établissements s'affranchissent de toutes les règles en matière de protection du patrimoine pour répondre aux enjeux politiques ? La destruction, elle, est irréversible ! Et quel exemple à l'échelle du territoire pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire ? Au titre de l'article 40 du code pénal, la destruction, la dégradation ou la détérioration est punie de 100 000 € d'amende et jusqu'à sept ans d'emprisonnement. Le préfet, La ministre de la Culture, l'Archevêque saisiront-ils la justice ?**

Nous demandons que l'arrivée d'une nouvelle ministre coïncide avec des positions fortes du Ministère de la Culture qui trouverait les moyens de défendre le patrimoine, les missions de service public et les métiers de son ministère !

On se souhaite à tous une année combative où les agents du Ministère et leurs missions seraient portés et défendus avec ardeur par une parole solide et des actes courageux ! En premier lieu, les archéologues, à Paris comme ailleurs, doivent pouvoir faire leur travail et pour cela il faut les respecter et leur donner des moyens à la hauteur des enjeux du moment. Les belles phrases ne suffisent pas !

Paris, le 15 janvier 2024

i Sic – Général Georgelin, général d'armée, président de l'EP Notre-Dame de 2019 à 2023

Bilan de santé au CMN : Quoi de neuf docteur ?

Bilan 2023 du médecin de prévention

Le médecin a fait part de son action sur un large périmètre géographique touchant mille agents (agents précaires compris). Nous avons salué le travail fait et la présence du médecin du travail sur un secteur qui connaît une forte crise des vocations. Son rapport a pointé différents sujets sur lesquels la CGT a réagi :

- **Sur les équipements de protection individuelle** : la CGT a signalé que les EPI n'étaient pas systématiquement proposés aux agents alors qu'une enveloppe de 80 euros est dédiée par an et par agent. Ce à quoi la DRH a signalé que tous les EPI n'étaient pas forcément à renouveler tous les ans et que le restant pouvait aller pour d'autres EPI plus coûteux. Force est de constater néanmoins que dans certains services, des agents en poste depuis des années, n'ont jamais eu droit à une dotation EPI. On le rappelle donc à toutes fins utiles : ce sont des protections individuelles et c'est un droit. Nous avons aussi signalé que dans un certain nombre de monuments manquaient des postes de travail en terme de conditions de travail mais aussi en terme d'accueil auprès des visiteurs (exemples : la chaumière aux coquillages et la laiterie de la Reine à Rambouillet, l'accès aux hauteurs du Panthéon, Carcassonne...).

- **Sur le mécénat et le travail nocturne** : la CGT a réclamé que lors d'une soirée mécénat lorsque les horaires sont très tardifs qu'une prise en charge taxi soit faite aux agents pour éviter les risques routiers ou tout risque pouvant survenir dans des transports en commun la nuit. Ce dispositif existe dans d'autres établissements publics mais aussi dans certains monuments, nous regrettons que cette mesure ne soit pas généralisée ;

- **Sur la plombémie** : ce risque cible des agents de la DCMC travaillant sur des vitraux et des agents du domaine national de Saint-Cloud. Il est entendu que des agents ayant vécu dans un logement du domaine il y a quelques années peuvent saisir la

médecine de prévention du CMN qui pourra adressé un courrier au médecin traitant de l'agent expliquant la situation et qui pourra juger de la nécessité de faire des analyses sanguines ;

- **Sur le congé menstruel** : en France 1 femme sur 10 est atteinte d'endométriose (maladie chronique associée à des douleurs aiguës lors des règles) ; 1 femme sur 2 souffre des règles (douleurs, nausées, vomissements, migraines, malaises...) tous les mois ; 44% de femmes manquent le travail à cause de leur menstruation ; 65% de femmes rencontrent des difficultés liées à leurs règles au travail. Au ministère du Travail dans les DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), les personnels ont obtenu un congé menstruel à hauteur d'1 jour par mois sans justificatif. C'est pourquoi, la CGT a demandé au CMN s'il s'inscrivait dans cette dynamique. Sans stigmatiser les femmes qui souffriraient d'endométriose, une prise en compte doit pouvoir se faire sans les pénaliser dans leur travail (favoriser le télétravail quand cela est possible, possibilité d'absence sans avoir de justificatif à présenter...). Le CMN ne semble pas encore prêt à aborder ce sujet.

- **Sur les gestes répétitifs** : il nous a semblé important de signaler les gestes liés à de nouveaux usages comme les « douchettes » pour scanner les e-billets et les marches qui usent les organismes prématurément.

A noter également que le médecin du travail CMN fait des campagnes de vaccination contre la grippe et le COVID. Nous encourageons vivement les agents à s'en saisir.

Bilan 2023 de l'activité des formations spécialisées santé sécurité et conditions de travail

Force est de constater que le CMN a une forte activité concernant les FSSSCT. Sans rentrer dans le détail, on compte ainsi 14 séances de FSSSCT en 2023, 12 avis ont été recueillis sur des travaux d'aménagement, une demande d'enquête (périmètre Grand-

Sud) ; des programmations de visites SSCT pour l'année 2023 ; -2 rapports d'enquêtes réalisées en 2022 ont été étudiés en FSSSCT 2023 (l'un pour le périmètre Centre et Est et l'autre pour le périmètre Nord-Ouest) soit 2 avis émis pour des préconisations d'enquête.

Seulement 31 **registres de santé, sécurité au travail** ont été analysés sur 95 registres existants. Ces registres sont un droit et un outil à la disposition des agents dont vous pouvez et dont vous devez vous saisir pour faire remonter des problèmes liés aux conditions de travail et à la sécurité au travail. Ces problèmes peuvent être ponctuels et rapidement résolus. Mais quand les problèmes perdurent, il faut absolument faire « vivre » des demandes d'amélioration des conditions de travail pour que des solutions soient trouvées. Des problèmes non signalés peuvent être considérés par la hiérarchie et la direction comme inexistantes. Ce qui est dommage.

25 visites SSCT ont été réalisées sur l'année 2023. La CGT à travers ses mandatés y a participé. Vous pouvez à tout moment contacter vos représentants CGT, nul besoin pour cela d'attendre qu'une instance se réunisse.

Une seule enquête SSCT a été votée pour les sites préhistoriques de la Vézère. Le rapport d'enquête a été présenté aux membres du périmètre début 2024.

Bilan 2023 de l'inspecteur santé sécurité au travail

Là encore un travail très conséquent a été effectué durant l'année passée avec notamment 20 visites d'inspection de site ont eu lieu. L'inspecteur participe également aux instances FSST ainsi qu'à des groupes de travail comme ceux concernant les fortes chaleurs, des réunions spécifiques comme la plombémie à Saint-Cloud... Son expertise est un enjeu majeur pour l'établissement et les agents.

La CGT a tenu à rappeler l'importance que doit avoir le rôle de l'ISSCT. Ainsi, ses missions sont :

1 - Contrôle de conformité au travers de la vérification de l'application de l'ensemble des règles de santé et de sécurité applicables (article 3 du décret) ;

2 - Expertise, conseil et proposition dans les domaines de l'application des règles et de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail ;

3 - Animation de réseaux, notamment des assistants et conseillers de prévention. Sur ce dernier point, la lettre de mission CMN, rajoute par rapport au décret 82-453 que cela se fait en appui de la mission du dialogue social et de la prévention.

Bilan des accidents de travail entre 2020 et 2022

Il a été constaté qu'après la crise sanitaire - ayant entraîné des périodes de confinement et augmenté significativement la pratique du télétravail - une baisse significative des accidents du travail durant les années 2020 et 2021, et en 2022 le nombre total d'accidents du travail reste encore en recul.

Le nombre d'accidents de service entre 2021 et 2022 baisse de 18%. Les accidents de trajet connaissent quant à eux une forte baisse de - 60 %. Pour autant, entre l'année 2021 et 2022, on observe une forte augmentation du nombre de jours d'arrêt pour les accidents de service de 61% et

pour les accidents de trajet + 232% ! Le nombre d'accident diminue mais le nombre de jours d'arrêt augmentent par accident, on peut donc en déduire que chacun des accidents survenus a été plus lourd de conséquences nécessitant une durée de rétablissement plus longue pour les victimes. Les accidents de travail sont donc un enjeu très important et qui peuvent être lourds de conséquence sur l'avenir des agents, c'est pourquoi une attention particulière doit être apportée pour que chaque accident du travail soit déclaré : qu'il soit important ou semble anodin, l'expérience nous montre que parfois un accident peut avoir des conséquences après coup. Prenez soin de vous et de vos collègues !

Vos luttes

L'égalité professionnelle : grande cause de la ministre ?

Le 8 mars est une journée internationale pour le droits des femmes ayant pour objectif de créer des conditions favorables à l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes.

En cette année 2024, force est de constater que nous en sommes loin. Ecart salarial, violences sexistes et sexuelles, non reconnaissance des problèmes de santé des femmes (endométriose notamment), stéréotypes, harcèlements, absence de répartition des tâches domestiques... les sujets sont variés et divers. Les agentes du ministère de la Culture et du CMN n'y échappe malheureusement pas.

Le 2 février, l'ensemble des organisations syndicales du ministère de la Culture interpellaient Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, sur les enjeux urgents liés à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Elles y dénonçaient l'absence de portage politique du cabinet des ministres précédents, l'absence de moyens financiers pour réduire les inégalités salariales, l'absence d'ouverture de négociations sur ce thème

majeur comme le prévoit la loi.

Au ministère de la Culture, les femmes représentent 56% des personnels et sont prédominantes dans un certain nombre de filières.

Les inégalités salariales perdurent (près de 300€ de rémunération mensuelle en moins pour les femmes rémunérées par le ministère, temps partiels et incomplets encore très largement occupés par des femmes, tout comme les contrats temporaires), impactant directement l'évolution des carrières des femmes et les montants de leurs pensions.

Le ministère prétend s'engager contre les inégalités et les violences sexistes et sexuelles mais force est de constater que cela ne va pas assez loin : les scandales tels que l'affaire incriminant un haut responsable de ce ministère qui a pu agir en toute impunité des années durant ou le discours de Judith Godrèche lors de la cérémonie des César ce 23 février se font ainsi l'écho de nombreuses voix de femmes ou jeunes filles peu ou pas entendues. L'affaire Depardieu en est une triste illustration. Ces affaires médiatiques ne sont malheureusement que la par-

tie visible de l'iceberg.

Les organisations syndicales demandent également une meilleure prise en compte de la santé des femmes. Le parlement a consolidé le droit des femmes avec l'inscription de l'IVG comme un droit constitutionnel. La CGT y est bien évidemment largement favorable.

Sans réponse de la ministre de la Culture et en l'absence d'ouverture de négociations pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intersyndicale a refusé de se rendre au « groupe de travail Egalité professionnelle » du 29 février.

Nous exigeons l'ouverture de négociations pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, un plan ambitieux de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et des moyens financiers pour y parvenir.

A l'occasion de la journée internationale de lutte pour le droit des femmes, la CGT Culture a organisé un grand rassemblement le 8 mars à la BnF avant d'aller manifester.

Missak et Mélinée Manouchian au Panthéon

Ils s'appelaient Missak et Mélinée Manouchian. Immigrés arméniens, résistants communistes, ils entrent au Panthéon en ce mois de février, retour sur deux parcours hors norme.

Un couple d'orphelins du premier génocide du 20ème siècle

Missak Manouchian est né le 1er septembre 1906 à Adiyaman dans ce qui était à l'époque l'Empire ottoman. Issu d'une famille de paysans, avec son frère, il fut le seul survivant de sa famille du génocide arménien de 1915. Réfugié au Liban, sous protectorat français, il apprend le français et se forme au métier de menuisier puis se réfugie en France en 1924. Ouvrier tourneur, autodidacte, poète à ses heures, il s'engage au parti communiste français suite à la crise du 6 février 1934 qui voit la manifestation antiparlementaire de l'extrême-droite devant l'Assemblée nationale faire vaciller le gouvernement. La manifestation tourna à l'émeute place de la Concorde faisant 14 victimes civiles, 1 mort chez les forces de l'ordre et plus de 1000 blessés le soir-même. Six autres personnes décédèrent par la suite. Les jours suivants connurent de nouveaux incidents puis la démission du gouvernement Daladier et la formation d'un gouvernement d'Union nationale.

Mélinée Manouchian est née à Constantinople dans l'Empire ottoman. Issue d'une famille de fonctionnaires, dont le père à un rang relativement élevé, elle a seulement deux ou trois ans quand ses parents sont tués, victimes du génocide arménien. Elle est alors recueillie avec sa sœur aînée par une mission protestante en territoire hellénique. Au terme de la guerre gréco-turque, elle est déportée en 1922 vers Thessalonique au cours d'une épuration ethnique de la ville. Recueillie comme réfugiée dans le royaume de Grèce, alors sous protectorat anglo-français, elle y grandira.

A la fin de l'année 1926, Mélinée est envoyée avec sa sœur par le Comité américain du secours arménien et syrien en France où sont débarqués 100.000 réfugiés arméniens. Mélinée a alors 13 ans. Elle fit une formation de secrétaire comptable et de sténo-dacty-

logue puis s'installe à Paris. Elle rencontre Missak Manouchian en 1934 lors de la fête annuelle de la Section française du Comité de secours pour l'Arménie. Comme Missak, Mélinée s'engagea au parti communiste suite à la crise du 6 février 1934 et au risque fasciste.

Tout naturellement, Missak et Mélinée Manouchian participèrent aux grèves et manifestations de 1936 du Front populaire. Missak était d'ailleurs à la CGT. C'est aussi l'année de leur mariage.

Un couple uni contre le fascisme qui devient résistant

Missak et Mélinée Manouchian se sont donc engagés l'un et l'autre en 1934 suite aux manifestations d'extrême droite. Si l'année 1936 fut un bel espoir de voir le Front populaire accéder au pouvoir avec de belles avancées sociales (réduction du temps de travail à 40 heures, instauration de deux semaines de congés payé...), la bourgeoisie a du mal à accuser le coup. D'ailleurs, certains préférèrent Hitler au le Front populaire...

En 1937, Missak Manouchian sillonna la France pour constituer l'Union populaire franco-arménienne et regrouper tous les Arméniens de France favorables aux forces de gauche. Il fut, sans doute en raison de cette responsabilité, arrêté au début de la drôle de guerre à la suite de la dissolution des organisations proches du Parti communiste. Libéré, il fut intégré à l'armée et affecté dans une usine de la région rouennaise.

De retour à Paris en juin 1940, il reprit ses activités mais dans la clandestinité et fut une nouvelle fois arrêté en juin 1941. Interné au camp de Royallieu à Compiègne, il fut libéré au bout de quelques semaines. Chargé des Arméniens au sein de la MOI, il fut versé en février 1943 aux FTP-MOI, premier détachement, sous le pseudonyme de Georges.

En juillet 1943, il remplaça Alik Neuer, qui venait d'être arrêté, comme responsable technique des FTP-MOI parisiens. Il était alors domicilié clandestinement rue Plaisance et disposait

de plusieurs planques.

Manouchian remplaça Boris Holban comme responsable militaire des FTP-MOI de la région parisienne. À ce titre, il supervisa le 28 septembre 1943 l'attentat contre Julius Ritter, colonel SS chargé de recruter la main-d'œuvre française dans le cadre du Service du travail obligatoire (STO). Action préparée par son prédécesseur et pour laquelle Missak Manouchian changea l'un des acteurs.

Mais dès le mois de septembre 1943, Missak Manouchian fut repéré par les Brigades spéciales 2 qui avaient déjà réalisé des séries d'arrestations en mars et juillet. Pour les policiers, dans les filatures, il devint Bourg et son domicile clandestin fut identifié. Le 16 novembre 1943 alors qu'il avait rendez-vous avec Joseph Epstein, inter-régional FTP de la région parisienne, il fut arrêté, en même temps que ce dernier, à Évry-Petit Bourg (aujourd'hui Évry dans l'Essonne).

Torturé, il fut remis aux autorités allemandes avec vingt-deux de ses camarades. Un procès à grand spectacle fut organisé par les autorités allemandes et les vingt-trois inculpés furent tous condamnés à mort par le tribunal du Gross-Paris le 19 février 1944 et fusillés au Mont-Valérien le 21 février.

Olga Bancic, la seule femme du groupe, condamnée à mort, fut déportée et guillotinée à la prison de Stuttgart en mai 1944.

Durant cette période, Mélinée, quant à elle, était également entré dans la clandestinité et était, au sein du groupe de transport d'armes et d'agents de liaison, chargée de repérer les mouvements des futures cibles d'attentats, de noter les réactions du public et de rédiger les comptes rendus. Elle survécut à la guerre et décéda en 1989.

Au moment du procès, les murs de Paris se couvrirent d'affiches rouges et noires. Les Allemands y dénonçaient « La libération par l'armée du crime » et présentaient Manouchian comme le chef d'un groupe de « terroristes étrangers communistes ».

Dernière lettre de Missak à Mélinée

Prison de Fresnes (Seine). Cette lettre n'a été envoyée à sa famille que le 28 novembre 1944.

21 février 1944, Fresnes

Ma Chère Mélinée, ma petite orpheline bien-aimée,

Dans quelques heures, je ne serai plus de ce monde. On va être fusillés cet après-midi à 15 heures. Cela m'arrive comme un accident dans ma vie, je n'y crois pas, mais pourtant je sais que je ne te verrai plus jamais.

Que puis-je t'écrire ? Tout est confus en moi et bien clair en même temps.

Je m'étais engagé dans l'Armée de la Libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la Victoire et du but. Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la Liberté et de la Paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la Liberté sauront honorer notre mémoire dignement.

Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand et contre qui que ce soit, chacun aura ce qu'il méritera comme châtiment et comme récompense. Le peuple allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité après la guerre qui ne durera plus longtemps. Bonheur ! à tous !

J'ai un regret profond de ne t'avoir pas rendue heureuse, j'aurais bien voulu avoir un enfant de toi, comme tu le voulais toujours. Je te prie donc de te marier après la guerre, sans faute, et [d']avoir un enfant pour mon honneur, et pour accomplir ma dernière volonté, marie-toi avec quelqu'un qui puisse te rendre heureuse.

Tous mes biens et toutes mes affaires. Je [les] lègue à toi et à ta sœur, et pour mes neveux.

Après la guerre, tu pourras faire valoir ton droit de pension de guerre en tant que ma femme, car je meurs en soldat régulier de l'armée française de la Libération.

Avec l'aide de mes amis qui voudront bien m'honorer, tu feras éditer mes poèmes et mes écrits qui valent d'être lus. Tu apporteras mes souvenirs, si possible, à mes parents en Arménie.

Je mourrai avec 23 camarades tout à l'heure avec le courage et la sérénité d'un homme, qui a la conscience bien tranquille, car personnellement, je n'ai fait [de] mal à personne et, si je l'ai fait, je l'ai fait sans haine.

Aujourd'hui, il y a du soleil. C'est en regardant au soleil et à la belle nature que j'ai tant aimée que je dirai adieu à la vie et à vous tous, ma bien chère femme et mes bien chers amis. Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal ou qui ont voulu me faire du mal, sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et [à] ceux qui nous ont vendus.

Je t'embrasse bien bien fort, ainsi que ta sœur et tous les amis que je connais de loin ou de près, je vous serre tous sur mon cœur. Adieu. Ton ami, ton camarade, ton mari.

Manouchian Michel

P.-S. J'ai quinze mille francs dans la valise de la rue de Plaisance. Si tu peux les prendre, rends mes dettes et donne le reste à Armène. M.M.



Strophes pour se souvenir

*Vous n'avez réclamé ni gloire ni les larmes
Ni l'orgue ni la prière aux agonisants
Onze ans déjà que cela passe vite onze ans
Vous vous étiez servis simplement de vos armes
La mort n'éblouit pas les yeux des Partisans*

*Vous aviez vos portraits sur les murs de nos villes
Noirs de barbe et de nuit hirsutes menaçants
L'affiche qui semblait une tache de sang
Parce qu'à prononcer vos noms sont difficiles
Y cherchait un effet de peur sur les passants*

*Nul ne semblait vous voir Français de préférence
Les gens allaient sans yeux pour vous le jour durant
Mais à l'heure du couvre-feu des doigts errants
Avaient écrit sous vos photos Morts pour la France
Et les mornes matins en étaient différents*

*Tout avait la couleur uniforme du givre
A la fin février pour vos derniers moments
Et c'est alors que l'un de vous dit calmement
Bonheur à tous Bonheur à ceux qui vont survivre
Je meurs sans haine en moi pour le peuple allemand*

*Adieu la peine et le plaisir Adieu les roses
Adieu la vie adieu la lumière et le vent
Marie-toi sois heureuse et pense à moi souvent
Toi qui vas demeurer dans la beauté des choses
Quand tout sera fini plus tard en Erivan*

*Un grand soleil d'hiver éclaire la colline
Que la nature est belle et que le cœur me fend
La justice viendra sur nos pas triomphants
Ma Mélinée ô mon amour mon orpheline
Et je te dis de vivre et d'avoir un enfant*

*Ils étaient vingt et trois quand les fusils fleurirent
Vingt et trois qui donnaient leur cœur avant le temps
Vingt et trois étrangers et nos frères pourtant
Vingt et trois amoureux de vivre à en mourir
Vingt et trois qui criaient la France en s'abattant.*

Louis Aragon

Lutte victorieuse des agents du Mont-Saint-Michel

Faire prendre corps aux revendications des agents

Depuis des mois, les agents du Mont-Saint-Michel et l'intersyndicale CGT, CFDT, SUD faisaient remonter localement ou dans les instances un ensemble de problèmes. Malheureusement, si certains points avaient pu avancer dans ces cadres de discussions, - particulièrement après le rapport de l'enquête du CHSCT - nombre de sujets particulièrement importants au quotidien faisaient du sur-place.

C'est dans ce cadre qu'un préavis de grève a été déposé pendant la période de Noël.

Et les difficultés remontées sont nombreuses sur bien des sujets

En premier lieu, le manque d'effectif face à l'accroissement de la fréquentation et de l'activité, les agents réclamaient des créations de postes et le remplacement des collègues absents mais aussi la fin du recours à des contrats précaires renouvelés au mois le mois.

Ce préavis de grève abordait également les conditions de travail et d'accueil des publics. Avec par exemple : la revendication d'un point d'accueil pérenne et de qualité à la barbacane, la création de points d'informations sur le circuit, la mise en place d'une meilleure signalétique, la mise en place du plan local de sécurité Vigipirate et un renforcement des mesures de sécurité, l'amélioration et le nettoyage des locaux des personnels. D'autres revendications portaient sur l'organisation de l'abbaye avec la mise en place d'un nouvel organigramme, une meilleure communication des astreintes de direction, le suivi des préconisations de l'enquête CHSCT...

Enfin, les revendications portaient aussi sur la reconnaissance financière de l'expertise et de la technicité des agents de l'abbaye, notamment la pratique des langues étrangères et sur l'égalité de traitement entre agents de statuts différents.

10 jours de grève pour faire aboutir les revendications des agents

Samedi 13 janvier, un protocole d'accord de fin de grève a été signé par l'intersyndicale.

Ce protocole a été obtenu au bout de dix jours de grève et de trois rounds de négociations (les 22 décembre, 3 et 10 janvier) alors que lundi 8 janvier les agents avaient décidé en AG de faire grève tous les samedis jusqu'à ce que leurs revendications soient entendues. Il aura fallu négocier jusqu'à la dernière minute ce samedi 13 janvier pour arriver à un accord validé par l'assemblée générale des agents de l'abbaye et la direction du CMN.

Ce que contient le protocole d'accord :

Effectifs

- Le maintien et le remplacement de tous les postes et l'assurance qu'ils seront remplacés à l'avenir. En conséquence un poste d'une collègue partie à la retraite a été publié pour la remplacer. Par ailleurs, tout nouveau départ du service sera remplacé par un agent permanent. Nous arrivons donc au retour à un effectif de 23 agents de la filière accueil-surveillance à l'abbaye.
- Un poste sera créé pour renforcer l'équipe de la boutique.
- Un poste d'agent technique de catégorie C a été obtenu, afin de renforcer le service entretien-maintenance qui ne compte qu'un autre agent.

Précarité

La direction s'est engagée à ce que la norme en matière de CDD soit sur le temps du besoin et non plus au mois le mois. Par ailleurs, des contrats de remplacement à temps plein (article L 332-6) vont être recrutés pour remplacer deux collègues en absence de longue durée.

Reconnaissance économique

Au sujet des inégalités de traitement entre agents pour l'attribution de la part variable de rémunération (PVR), l'administration s'est engagée à verser jusqu'à 50% de la PVR aux agents des

réserves, elle s'est par ailleurs engagée à examiner dans le détail les situations des agents fonctionnaires en boutique afin de résorber les inégalités de traitement entre agents de différents statuts.

Au sujet de la reconnaissance de la pratique des langues étrangères des agents du CMN, l'administration s'est engagée à mettre en place un groupe de travail avec les organisations syndicales. Ce chantier constituera une priorité du programme du Comité Social d'Administration (CSA) en 2024. Si pour l'instant cette concession ne fixe pas la création d'une reconnaissance financière de l'expertise en langues étrangères des agents du CMN, elle constitue cependant une première étape importante pour arriver à sa création. Nous restons mobilisés pour faire aboutir cette revendication.

Conditions de travail

De nombreuses avancées et engagements ont été obtenus et seront vus dans le cadre de la FSSSCT Nord-Ouest extraordinaire convoquée le 8 mars au Mont-Saint-Michel, ou devraient être présents les différents acteurs et décisionnaires compétents. Les engagements portent notamment sur les horaires des navettes, l'utilisation des véhicules de service, la mise en place de points d'accueil et d'information sur le circuit de visite, la mise en place de la signalétique, l'amélioration et le nettoyage du local de repos, des études et des travaux pour l'accueil à la barbacane et la porte de la boutique (très lourde et qui claque violemment avec le vent). Tous les agents du site vont être formés à la sûreté suite aux nouvelles mesures Vigipirate.

Une information aux agents sera faite des suites de l'enquête du CHSCT sur l'organisation et les conditions de travail de 2023 et fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de la FSSSCT Nord-Ouest du 8 mars.

Les agents et leurs organisations syndicales restent mobilisés et vigilants à l'application de ce protocole. C'est pourquoi à la suite de problèmes rencontrés dans l'application du protocole, l'intersyndicale a demandé la convocation d'un comité de suivi qui est se tiendra le 22 mars.

Au Panthéon : l'Etat non reconnaissant envers les agents !

Le Panthéon fait partie de ces sites qui accueillent le plus de visiteurs et visiteuses allant jusqu'au million. Site républicain emblématique avec de nombreuses panthéonisations, des groupes scolaires toujours plus nombreux, de magnifiques expositions – dont la dernière « *Osez la liberté* », remarquable.

Oui mais derrière cette vitrine, les coulisses du site sont moins glorieuses. L'installation du contrôle automatisé des tickets aura mis des années à être efficient et aura été la cause de quelques crises de nerfs. L'installation de gigantesques portes vitrées a failli tourner au drame avec un déchaussement d'une des portes vitrées. Deux jours de fermeture du monument pour réparer provisoirement cette porte vitrée. Alors que nous alertions depuis des années de leur dangerosité, il aura fallu cet incident pour revoir

ces dispositifs. Les portes vitrées se verront « rabotés » pour une perte d'un mètre de hauteur et surtout une perte de poids de 120 kg. Durant les travaux à venir, il est prévu de revoir le poste de travail du contrôle sacs en proie aux vents et mal chauffé.

Mais les agents souffrent aussi d'un sous-effectif en accueil –surveillance et en billetterie-boutique. Le CMN s'est engagé à retravailler les plannings, à remplacer certains départs d'agents en temps partiel par des agents à temps pleins, de consolider les besoins en vacances.... Qui sont à hauteur de 2,5 équivalents temps plein travaillé : le besoin est bien là ! CQFD !

Une discussion devrait être entamée pour reconnaître le statut des responsables de jour pour un passage en groupe RIFSEEP 1 comme cela se fait à l'Arc de Triomphe. Pour les

contractuels CDI qui ne bénéficient pas de RIFSEEP, une revalorisation indiciaire devrait être envisagée. Le CMN n'apporte aucune solution concernant l'indécence du montant de la prime pour travaux salissants et insalubres des agents d'entretien du Panthéon et ne souhaite pas leur attribuer la prime pour conditions de travail difficiles que leurs collègues du Panthéon touchent.

Les années passées, les heures supplémentaires ont été faites sans aucun cadre réglementaire. Une reprise du dossier est en cours tout d'abord pour rémunérer convenablement les agents : reconnaître les horaires de travail, le travail de nuit, les heures supplémentaires... Pour ce qui a été fait par le passé, les services de la DRH font un travail de recensement avec les agents pour rétablir les situations passées via un rattrapage.

Brèves de CMN

Partenariat à Chareil-Cintrat... Du bricolage face au manque d'emploi

C'est une solution pour le moins originale que le CMN a trouvé pour continuer d'ouvrir le Château de Chareil-Cintrat dans l'Allier. En effet, un emploi en CDI a été recruté pour assurer l'ouverture du site, mais le CMN n'est pas son employeur puisque c'est le Conservatoire des vieux cépages du Saint-Pourçain qui emploie ce salarié via une subvention du CMN. Ce salarié, employé sur la convention collective de l'agriculture (bien moins avantageuse qu'un emploi public) sur un poste de catégorie B (qui est une catégorie de la Fonction Publique, comprenne qui pourra) sera aussi chargé de faire découvrir aux visiteurs les vins du Saint-Pourçain, et aura une double subordination hiérarchique CMN/Conservatoire... Un joli mélange des genres qui éloigne un peu plus des missions de service public culturel et qui nous donne la gueule de bois. Encore un effet du plafond d'emploi trop contraint du CMN qui priorise de plus en plus les emplois permanents « maison » vers le « cœur des missions » dont Chareil-Cintrat, comme d'autres monuments à faible fréquentation, ne fait visiblement plus partie. Et encore, on peut estimer que cet agent a de la chance puisque les sites de Tréguier, Besançon et Charroux n'ouvrent qu'avec des précaires...

Un grand pas vers l'égalité de traitement pour les agents mis à disposition du Musée Ochier

Depuis plus d'un an, la CGT CMN avait interpellé le CMN sur la situation des agents mis à disposition par la ville de Cluny travaillant au musée Ochier géré par le CMN via une convention. En effet, il y avait de quoi faire grise mine pour les agents du musée en comparant leurs fiches de paie avec leurs collègues de l'abbaye de Cluny : une prime dominicale et des jours fériés valorisés à hauteur de 0,75€ de l'heure (!), pas de dotation habillement, pas de tickets restaurants, une IFSE tournant autour de 170€ par mois, pas les mêmes droits à congés payés (25 au lieu de 32) et pas de jours libérés... Des centaines d'euros de différence tous les mois avec leurs collègues du CMN ! Si la question des jours de congés a pu être rapidement réglée en direct avec le CMN, il aura fallu attendre la renégociation de la convention avec la ville de Cluny pour aborder la partie salariale, puisqu'il fallait l'accord de la ville qui continue de verser les traitements des agents puis se fait rembourser par le CMN. Au bout du compte, les agents d'Ochier obtiennent enfin les mêmes primes dominicales et fériés que leurs collègues du CMN et ont désormais droit à la dotation habillement. La ville de Cluny n'a cependant pas voulu accorder à ses agents le bénéfice des tickets restaurants et n'a pas souhaité revaloriser leur IFSE de peur de créer un précédent avec les autres agents de la ville... On n'y est pas encore mais c'est une belle évolution. Par ailleurs, le CMN va désormais faire en sorte que les autres agents mis à disposition du CMN puissent bénéficier de ces mêmes avancées.

E p h é m é r i d e

QUAND ?	QUOI ?	QUI ?
03/01/24	Négociations préavis de grève Mont-Saint-Michel	Strappini, Da Silva, Amador-Chacon, Murer
09/01/24	Réunion CMN Violences sexistes et sexuelles	Méreau, Strappini
16 et 17/01/24	Commission exécutive CGT CMN	ses honorables membres
18/01/24	Rendez-vous avec le Directeur Général adjoint	Méreau, Strappini
23/01/24	Réunion Carcassonne	Méreau, Strappini, Ricciuti, De Catarina
25/01/24	Formation Spécialisée SSCT Centrale	Méreau, Strappini, Guiller, Nguyen, De Catarina, Domzalski, Fixot
26/01/24	Ministère de la Culture Egalité professionnelle	Méreau, Renault, Caupos, Grimaud, Parent, Sirven
29/01/24	HMI Panthéon	Méreau, Strappini, Aland
31/01/24	Création section CGT CMN Bretagne	Baril, Walter, Méreau
01/02/24	Projet stratégique de l'établissement	Méreau, Strappini, Fernandes, Brennan
06/02/24	Commission exécutive CGT Culture	Méreau, Strappini, Troisgros Lacoite, Fixot
08/02/24	Formation spécialisée SSCT Centre et Est	Hortet, Guiller, Sommier, Duverneuil, Strappini
08/02/24	Journée d'études CGT Egalité professionnelle	Méreau
09/02/24	CSA ministériel	Strappini et les camarades de la CGT Culture
12/02/24	Visite FSSSCT Local de convivialité, Orangerie	Méreau, Legendre
15/02/24	FSSSCT Grand Sud	De Catarina, Lacoite, Ricciuti, Fixot, Bourouh, Méreau, Guittard
19/02/24	HMI Rambouillet	Strappini, Méreau
21/02/24	Panthéonisation Missak et Mélinée Manouchian	Beaucoup de camarades CGT
22/04/24	Rencontre intersyndicale avec François Ruffin, député, au Mont Saint-Michel	Strappini
29/02/24	Réunion concernant la réouverture des Tours de Notre Dame de Paris	Strappini, Méreau, Brennan
29/02/24	Pré-CSA	Méreau, Strappini, Brennan
08/03/24	Journée internationale des droits des femmes	Rassemblement à la BnF et manif dans toute la France
08/03/24	FSSSCT Mont Saint-Michel	Nguyen, Strappini, Da Silva, Baril, Amador-Chacon
12/03/24	Conseil d'Administration du CMN	Strappini, Brennan, Fernandes
14/03/24	CSA CMN	Méreau, Strappini, De Catarina, Brennan, Fernandes, Fixot
18/03/24	HMI Cluny	Strappini, Ray, Hortet
19/03/24	Observatoire des rémunérations	Strappini, Méreau
21/03/24	HMI Cavrois	Méreau, Strappini
22/03/24	Comité de suivi du protocole de fin de grève au Mont-Saint-Michel	Strappini et délégation
26 au 28/03/24	Congrès CGT CMN	Une mandature s'achève, une autre démarre...

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Affectation :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

CDD

Corps ou métier :

Salaire net :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique : OUI NON

Signature :